Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

		DS TO:				
RETO	URNE	R LES	SOUM	ISSI	ONS	À:
			~		_	

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B1, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet								
R et R - Essieux VLLR								
Solicitation No N° de l'invitati	Amendment No N° modif.							
W8486-148833/B	001							
Client Reference No N° de réf	Date							
W8486-148833	2014-03-07							
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG							
PW-\$\$HS-634-64653								
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS			No./N° VME					
hs634.W8486-148833	hs634.W8486-148833							
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2014-03-14	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT					
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:								
Address Enquiries to: - Adress	Buyer Id - Id de l'acheteur							
Paquin, Benoit				hs634				
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX					
(819) 956-3966 ()			(819) 956-5227					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service								

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur
Talambana Na No da tálámbana	
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	າ on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



W8486-148833/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-148833

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier hs634W8486-148833 Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification 001

Cette modification 001 a pour but de prolonger la date de clôture et modifier la Demande de Proposition comme suit :

1. Page 1 L'invitation prend fin

Supprimer: 2014-03-11 **Insérer**: 2014-03-14

2. Demande de Proposition

TABLE DES MATIÈRES PART 5 - CERTIFICATIONS

Supprimer:

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

Insérer:

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES:

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Supprimer:

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Insérer:

Le document 2003 (2014-03-01) Instructions - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Supprimer en entier.

Insérer:

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W8486-148833/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-148833

Amd. No. - N° de la modif. $001 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier hs634W8486-148833 Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Disposition relatives à l'intégrité - renseignements connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web dEmploi et Dveloppement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fdraux pour l'quit en matire d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

W8486-148833/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-148833

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier hs634W8486-148833 Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestation exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations telles que décrit ci-dessous.

2. 1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1.1 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.1.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16) Études et expérience

2.2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations suivantes complétées avec leur soumission.

2.2.1 Définition du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

W8486-148833/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-148833

hs634W8486-148833

001

2.2.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du <u>Guide des approvisionnements</u>.

PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

3.1 Conditions générales

Supprimer:

2010C (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Insérer:

2010C (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

9. Certifications

Supprimer en entier.

Insérer:

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le

W8486-148833/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-148833

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier hs634W8486-148833 Buyer ID - Id de l'acheteur

hs634

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

11. Ordre de priorité des documents

Supprimer:

b) 2010C (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);

Insérer:

b) 2010C (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);

TOUS LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.